

Dispensé de timbrage

BOULOGNE CC

UASEN-CGT 245 bd Jean Jaurès
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
 Tel : 01 46 09 98 70 Fax : 01 46 09 90 19
 Commission paritaire n° : 1012S07065
 Dir. de publication : Régis Signarbieux
 IMPROFFSET GRIGNY
 Imprimé sur papier recyclé
 Déposé le 9 mars 2012



Le Courrier

Journal de l'académie de Versailles

Janvier-février 2012

Bimestriel n° 146

CAMPAGNE OU PAS : C'EST MAINTENANT QU'IL FAUT BOUGER !

Vous avez remarqué... c'est la campagne des élections présidentielles !! Période particulière où les déclarations politiques s'accumulent et où l'on tire des bilans. Les questions éducatives et les projets pour le service public d'éducation sont très présents dans les débats de cette campagne. Nous ne sommes pas un parti politique mais une organisation syndicale, pourtant nous avons des choses à dire et à revendiquer dans notre secteur professionnel et pour l'ensemble des salarié.e.s. Nous ne pouvons pas attendre les élections du mois de mai pour exprimer nos craintes et nos besoins pour la prochaine rentrée, car c'est en ce moment que tout se décide !

Ces dernières semaines, des mobilisations ont eu lieu dans un certain nombre d'écoles et d'établissements scolaires. Les suppressions de postes dans le premier degré vont se traduire principalement par de nouvelles disparitions de RASED et par une baisse de personnel remplaçant, tout ceci va évidemment peser sur les condi-

tions d'accueil des élèves et les conditions de travail de leurs enseignants en septembre 2012. Dans le second degré, de nombreuses équipes de lycées, et quelques-unes de collèges, sont allées exiger dans les inspections d'Académie des augmentations de Dotation Horaire Globale et des transformations d'heures supplémentaires en heures poste. En effet, les dotations sont, une fois de plus, insuffisantes pour assurer tous les enseignements et le suivi des élèves dans des conditions correctes. Les 80 000 suppressions de postes de ces cinq dernières années ont forcément des effets délétères sur l'ensemble du système éducatif, ses salarié.e.s et ses usagers.

Mais d'autres inquiétudes pèsent sur nous... la disparition de la formation initiale, le manque de perspectives d'augmentation de salaire, la montée des effectifs élèves dans les classes, l'empilement de réformes sans concertation et sans prise en compte de la réussite des jeunes. Pour tout cela nous devons nous mobiliser, informer, revendiquer, sans attendre un possible changement de majorité politique. Des occupations d'établisse-

ments, des grèves, des journées « école morte » ont eu lieu ou vont avoir lieu en mars. La CGT Educ'action Versailles soutient et s'associe à toutes les actions décidées dans les écoles et établissements scolaires. Les 21 et 22 mars auront lieu les Comités Techniques Départementaux (CTSD) qui officialiseront les mesures de carte scolaire, les syndicats départementaux de la CGT Educ'action appellent à faire de **la semaine du 19 au 23 mars**, une semaine d'information, d'action et de mobilisation, d'en débattre dans les écoles et les établissements scolaires et de s'associer aux rassemblements, aux occupations, aux mouvements de grève décidés localement.

Les 3 et 4 mai prochains se tiendra notre **7^{ème} congrès académique**, vous trouverez donc dans ce journal les textes préparatoires, qui seront discutés dans les réunions des syndicats départementaux de la CGT Educ'action.

Bonnes mobilisations et bonne lecture !

Marie Buisson,
secrétaire académique.

SOMMAIRE

Édito	1
Congrès : demandez le programme !	2
Résolutions 1 et 2	3-5
Rapport d'activité	6-9
Echos de l'académie	10
Les sales profs !	11
Coordonnées	12

7^{ÈME} CONGRÈS DE LA CGT EDUC'ACTION VERSAILLES DEMANDEZ LE PROGRAMME !

Le congrès de la CGT Educ'action de l'académie de Versailles est un moment important de notre vie démocratique. Il réunit autour de 130 militants sur deux jours, les 3 et 4 mai prochains. Il se prépare en plusieurs temps. D'abord le Bureau Académique (instance de direction élue par le 6^{ème} congrès) débat et décide de l'ordre de jour et, en fonction des axes de réflexion choisis collectivement, rédige les textes qui seront soumis à la réflexion des congressistes.

Ces textes sont envoyés à tous les syndiqués 2 mois avant le début du congrès, c'est l'objet de ce journal. Les statuts de la CGT Educ'action Versailles seront modifiés lors de ce congrès, ils ne peuvent être envoyés dans ce journal car ils sont assez longs mais le projet de statuts est consultable sur notre site :

<http://premiumorange.com/uasenver>

Dans un deuxième temps, les 4 syndicats départementaux de l'académie (CGT Educ'action 78, 91, 92 et 95) réunissent leurs instances pour débat-

tre des textes avec les militants et élire une délégation qui assistera au congrès. C'est dans ces réunions que les syndiqué.e.s peuvent proposer des amendements aux textes de congrès : ceux-ci sont votés puis envoyés pour être ensuite soit intégrés aux textes, soit faire l'objet d'un vote lors du congrès. C'est également là que sont proposées des candidatures pour la liste du nouveau Bureau Académique.

Après ce sont les deux jours de congrès avec des débats, des votes et la soirée fraternelle !

DÉROULEMENT DU CONGRÈS

Jeudi 3 mai

Matin

- ★ Accueil - mise en place d'une commission des mandats et d'un bureau de congrès
- ★ Vote de l'ordre du jour
- ★ **Rapport d'activité** (amendements et vote) et **débat général**.

Après-midi

- ★ Débat et amendements de la **Résolution I** « Action et organisation »
- ★ Débat « **Socle commun, compétences, évaluations nationales... ce n'est pas notre école** »
- ★ Soirée fraternelle.

Vendredi 4 mai

Matin

- ★ Débat et amendements de la **Résolution 2** « précarité et conditions de travail »
- ★ **Bilan financier** (vote et validation des comptes)
- ★ Rapport de la commission des mandats.

Après-midi

- ★ Révision des **statuts** de la CGT Educ'action Versailles et vote
- ★ Vote des résolutions et motions
- ★ Élections du Bureau Académique puis élection par le Bureau du/de la Secrétaire Académique (éventuellement co-secrétaire ou adjoint-e-s) et du/de la Trésorière Académique

Qui participe au congrès ?

Les militants du Bureau Académique assistent tous au congrès : Secrétaires généraux-ales des syndicats départementaux, militant.e.s élu.e.s au congrès précédent, élu.e.s paritaires et membres de la Commission Financière de Contrôle, cela représente environ 45 personnes.

Les autres congressistes viennent des délégations des syndicats départementaux, la composition de ces délégations se décide dans les réunions départementales préparatoires mais le nombre de participant.e.s et la répartition départementale sont votés en Bureau Académique. Le calcul a été fait sur la base du nombre d'adhérent.e.s de chaque syndicat départemental : on fait une moyenne du nombre de syndiqué.e.s sur les années écoulées depuis le dernier congrès (pour nous de 2008 à 2011) et on détermine ensuite la taille des délégations sur la base d'un.e délégué.e pour 10 syndiqué.e.s.

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTION I ACTION ET ORGANISATION

La CGT Educ'action Versailles est une union des 4 syndicats départementaux de l'académie de Versailles, son objectif est de permettre de mutualiser les activités quotidiennes de notre vie militante : organisation et animation des luttes, défense individuelle et collective des personnels, lien avec l'ensemble des structures de la CGT. L'ensemble de ces activités se fait dans le respect des orientations votées dans les SDEN.

ÉLUS ET ORGANISATION DU TRAVAIL ACADÉMIQUE

1. Après les élections d'octobre 2011, la CGT Educ'action Versailles a augmenté son nombre de représentant-e-s élu-e-s dans les instances académiques : 10 à la CAPA des PLP, 2 à la CAPA des Certifié-e-s, 2 à la CAPA des CPE, 2 à la CCP des surveillant-e-s, 2 à la CCP des enseignant-e-s non-titulaires, 2 élu-e-s au CTA et des élu-e-s CTSD dans 3 départements (91, 92, 95).

2. Cette représentation de notre syndicat augmente notre charge de travail mais aussi notre capacité à défendre individuellement nos collègues, à avoir des informations sur l'organisation des services, à intervenir sur le fond devant le recteur, ses chefs de service et les représentant-e-s des autres syndicats. Ces conditions nouvelles impliquent obligatoirement une nouvelle organisation du travail syndical au quotidien.

3. Les élu-e-s paritaires ont en charge les opérations de gestion des person-

nels (promotions, mutations, ...) mais également le suivi et l'information permanente à nos syndiqué-e-s et, au-delà, à tous les collègues contactant la CGT Educ'action.

4. Notre expérience nous a montré que le développement de nos syndicats est lié pour une part à notre capacité à assurer ces tâches syndicales ; dans une période de dégradation des conditions de travail et de suppressions de postes, c'est d'autant plus important. Nous sommes attachés à cet aspect d'aide et de soutien à nos collègues, cela fait partie intégrante de notre engagement à la CGT.

LES COMITÉS TECHNIQUES

5. Notre représentation dans les CTA et CTSD est un point d'appui important, nous recevons directement et rapidement toutes les informations données par le rectorat et les IA sur les DHG, la carte des formations, les postes, les effectifs, ...

6. Ce sont également des lieux où nous retrouvons régulièrement nos partenaires syndicaux dans l'académie ; il nous faut donc utiliser ces moments de rencontre pour poursuivre la construction d'une démarche unitaire de défense du service public d'éducation.

7. Mais ces Comités Techniques sont avant tout des chambres d'enregistrement, il n'y a que très peu de votes, les échanges restent très formels : le recteur et les IA prennent acte de nos désaccords. Si, pour ces raisons, il est intéressant d'y siéger, ce n'est pas le lieu central de résistance à la mise en pièce de l'éducation nationale. La participation à ces instances et le temps passé en réunion ne doivent pas empêcher l'investissement militant pour l'information des collègues et la construction des lut-

tes. Pour ce faire il nous faut renforcer les équipes militantes.

LE LIEN AVEC LES SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX

8. Les syndicats départementaux et leurs sections locales sont les moteurs de l'activité militante. La présence sur le terrain des militant-e-s permet le développement de la CGT Educ'action dans notre académie. Cela s'est traduit également par de bons scores aux élections professionnelles.

9. Ces résultats nous donnent une responsabilité. L'union académique doit être en mesure d'être un outil de mutualisation des informations, des pratiques syndicales ainsi qu'un interlocuteur pour les services du rectorat. Point de coordination des luttes, elle doit également être en mesure de porter les revendications au sein des assemblées générales, des intersyndicales.

UN SYNDICAT ÉLARGI ET RENFORCÉ

10. Nos syndicats départementaux se sont renforcés récemment par l'arrivée des personnels administratifs, de santé et sociaux, désormais syndiqué-e-s à la CGT Educ'action.

11. Dans notre académie, il restait peu de syndiqué-e-s CGT dans l'ancienne structure syndicale. Il s'agit donc plus de créer complètement des collectifs militants que d'intégrer des collectifs constitués. Il faut bien sûr, pour ce faire, s'appuyer sur les adhérent-e-s de ces corps mais aussi en syndiquer de nouveaux.

12. Nous devons rapidement mettre en place un collectif académique ATSS pour aider à cette construction et mettre en commun nos connaissances.

13. Nous devons aussi travailler à

l'organisation d'une coordination régionale CGT Educ'action. La décentralisation a fait du Conseil Régional notre interlocuteur sur les questions de locaux et d'équipements des lycées, ils sont également les employeurs de nos collègues ATOSS dans les lycées.

14. Cette coordination RP devrait permettre de renforcer nos liens militants avec la CGT IDF des Services publics qui syndiquent les agents décentralisés des lycées.

15. Un débat est engagé entre notre syndicat national et le syndicat CGT de l'enseignement privé sous contrat, qui souhaite à terme intégrer la CGT Educ'action. Nous devons, dans l'académie de Versailles, mettre en place un travail commun avec ces camarades pour réfléchir ensemble aux intérêts et aux difficultés liés à une fusion de nos syndicats.

LA CONTINUITÉ SYNDICALE

16. Dans les années à venir un tiers de la population sera retraité. Le départ à la retraite n'empêche pas l'appartenance au syndicat ; bien au contraire, la continuité syndicale s'impose pour faire entendre nos revendications qu'elles soient salariales, culturelles, sociales. Notre section de retraité-e-s est liée à la profession. Nous devrions être encore plus nombreux et agir, réfléchir ensemble et avec les actif-ve-s lorsque la nécessité nous le réclame.

17. Nous pouvons également travailler avec les autres syndicats de retraité-e-s pour mieux mesurer les enjeux, transformer notre regard, nos analyses, sur les événements pour développer des réponses à nos besoins. La retraite est une vie nouvelle, toujours dans l'action.

RÉSOLUTION 2 PRÉCARITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Notre résolution académique se place dans le cadre des Repères revendicatifs de notre union nationale CGT Educ'action qui revendiquent : une titularisation sans condition de concours ni de nationalité et avec une formation adaptée.

En dépit de la quinzaine de plans de lutte contre la précarité, la part des non titulaires dans l'Éducation nationale est passée de 14,6 % en 1998, à 16,8 % en 2009. C'est la preuve de l'échec de la politique de la soit disant lutte contre la précarité, menée à ce jour par les gouvernements successifs.

On assiste, au sein de l'Éducation Nationale, à une explosion des différents contrats de travail de non-titulaires : Maîtres Auxiliaires, Contractuel-le-s, vacataires, Assistant-e-s d'Éducation, Assistant-e-s Pédagogiques, Emplois Vie Scolaire, Auxiliaires de Vie Scolaire, Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi et Contrats d'Avenir puis Contrats Uniques d'Insertion. Notre académie emploie régulièrement autour de 2000 enseignant-e-s non-titulaires, dont une majorité en CDD et autour de 5000 AEd et Assistant-e-s Pédagogiques.

1. Les conditions d'affectation des non-titulaires sont toujours opaques (pas de barème, pas de consultation de leurs représentant-e-s syndicaux élu-e-s). Les Assistant-e-s d'éducation et A. Pédagogiques sont totalement soumis au bon vouloir des chefs d'établissements recru-

teurs.

2. Les contractuel-le-s en CDD ne bénéficient d'aucune augmentation de salaire, soit 6 années d'emploi permanent avec salaire bloqué, ce n'est pas le cas pour nos collègues non-titulaires des académies de Créteil et de Paris.

3. Dans l'académie de Versailles les enseignant-e-s en CDI peuvent bénéficier d'une éventuelle augmentation de salaire tous les 3 ans sur avis de leur chef d'établissement puis du Recteur. Cependant, la grille d'évaluation et ces modalités d'augmentation ne sont pas satisfaisantes et sont dénoncées par l'ensemble des organisations syndicales. A minima, nous demandons l'application des conditions existantes dans les autres académies de la région parisienne.

4. Aujourd'hui la perspective du non-réemploi s'ajoute à toutes les difficultés subies depuis des années !

Le protocole qui doit entrer en vigueur en février prévoit pour les quatre années à venir 3 modes d'intégration dans la fonction publique, soit par **accès direct** par reclassement avec reprise de l'ancienneté au $\frac{3}{4}$ (catégorie B/C) 50% catégorie A ; par **examen professionnel** ou **par concours réservé**. Les modalités ne sont pas encore connues, elles devraient être proches du concours interne de cette année, dossier et examen oral. Il y a un risque que les critères de sélection ne reposent pas sur les réelles capacités d'enseignant des candidat-e-s mais sur des critères extérieurs sujets à discriminations. Que devient-on si on rate son concours ? Un emploi en CDI ?

Un très grand nombre de non-titulaires ne sont pas concernés par ce protocole puisque les AEd, Assistant-e-s pédagogiques et les contrats aidés (de droit privé) en sont exclus.

5. La politique de réduction budgétaire et de flexibilité des salarié-e-s du public, touche en priorité les salarié-e-s précaires. Mais c'est bien l'ensemble des salarié-e-s, titulaires ou non, qui souffre de cette politique.

6. La réduction de plusieurs milliers d'emplois dans notre académie ces 5 dernières années, conduit à une nette détérioration des conditions de travail des personnels, des conditions d'apprentissage des élèves.

7. Les TZR ont vu s'élargir leur zone d'intervention, ils sont de plus en plus nombreux à exercer sur plusieurs établissements alors que les compensations afférentes se réduisent (décharge d'une heure pour TZR sur plusieurs établissements passant de deux à trois établissements non limitrophes, ...)

8. La mise en place des établissements ECLAIR sert de laboratoire pour attaquer progressivement le statut des enseignant-e-s titulaires. Dès la rentrée 2012, les chefs d'établissement de 325 collèges et lycées (26 collèges et 3 lycées dans l'académie) choisiront certains de leurs enseignant-e-s à partir d'un C.V., d'une lettre de motivation, du dernier rapport d'inspection et d'un entretien. Cela s'accompagne de la mise en place de l'IFIC « Indemnité pour Fonctions d'Intérêt Collectif » véritable prime au « mérite » soumise au bon vouloir du chef d'établissement.

9. Les emplois de surveillance et de vie scolaire sont désormais confiés aux Assistant-e-s d'Éducation et Assistant-e-s Pédagogiques qui ont remplacés les MI-SE. Notre rectorat emploie plus de 5000 AEd et A. P. dans des conditions de rémunération et de temps de travail dégradées. Obligés de valider un Master pour accéder aux concours de l'éducation nationale, les étudiant-e-s sont contraints de mener de front ces emplois très précaires et des études lon-

gues (bac+5).

10. Les conditions d'entrée dans le métier se sont très fortement dégradées depuis la réforme de la masterisation. Les stagiaires occupent désormais des postes à plein temps et suivent quelques formations hors temps de travail. Notre académie accueillait cette année 887 stagiaires du 2nd degré et 834 du 1^{er} degré, l'année de « stage » se déroule dans des conditions inacceptables qui génèrent de la souffrance et des difficultés.

11. Les conditions de travail des personnels contractuels étrangers se dégradent également du fait de la complexité toujours plus grande de leur gestion administrative. Ces procédés n'ont d'autre but que de discriminer à l'embauche les étrangers en les dissuadant de continuer à travailler au sein de l'éducation nationale.

12. De nombreux collègues sous contrat CUI/CAE ont été recrutés dans nos écoles et établissements scolaires. La rémunération de ces salarié-e-s de droit privé est très faible et le rectorat ne remplit absolument pas ses obligations de formation, les prud'hommes ont déjà condamné plusieurs établissements mutualisateurs. Après un recrutement en nombre pour compenser des postes supprimés, ils sont aujourd'hui licenciés.

13. A toutes ces mesures s'ajoutent un ensemble de réformes qui, derrière un affichage pédagogique, pèsent sur les conditions de travail des personnels et sur les conditions d'accueil des élèves. La réforme du lycée et la réforme du Bac pro 3 ans, malgré les discours des ministres, ont comme premier objectif de permettre les suppressions de postes et la montée des effectifs par classe. Il en va de même pour les autres réformes : socle commun, livret de compétences, casse des RASED et

aide individualisée...

14. Il y a bien une politique de l'éducation, elle consiste à fragiliser le système public d'éducation, par la casse des cadres nationaux, l'autonomie accrue des établissements, la flexibilisation des personnels, la baisse continue des moyens alloués, la culpabilisation systématique des élèves, des familles, des enseignant-e-s.

15. La résistance semble parfois difficile face à ce « rouleau compresseur », mais nos sections syndicales, nos syndicats départementaux, nos UL et UD sont des lieux privilégiés de solidarité, de mise en commun des revendications et de résistance au quotidien.

16. Aujourd'hui comme demain, la CGT Educ'action porte des revendications d'amélioration des conditions de travail et d'emplois, notamment :

★ **Retour de l'âge légal de la retraite à 60 ans à taux plein, avec 37,5 annuités.**

★ **Augmentation immédiate des salaires de 300 Euros (ou 70 points d'indice), ouverture de négociations salariales.**

★ **Restitution des postes supprimés.**

★ **Recrutement au niveau licence suivi de 2 années de formation rémunérée validée par un Master, pour une entrée progressive dans le métier.**

★ **Retour à une offre de formation continue de qualité, sur le temps de travail.**

★ **Arrêt du recrutement de non titulaires pour des missions pérennes de service public et dans l'immédiat garantie de réemploi de ceux qui sont déjà embauchés, jusqu'à leur titularisation.**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Différentes raisons internes ou externes nous ont amenés à reporter plusieurs fois la tenue de notre congrès académique : congrès national, élections professionnelles, ... Notre rapport d'activité va donc balayer une très longue période d'octobre 2007 à janvier 2012 et ne saurait être exhaustif sur cette longue période (quasiment le quinquennat Sarkozy !)

LA SITUATION INTERNATIONALE ET... LA CRISE INTERNATIONALE

La crise économique que nous subissons ces dernières années exacerbe les inégalités, les reculs sociaux et la mondialisation libérale que nous combattons sur le fond et sur ses effets dans la vie quotidienne des salarié-e-s. La marge de manœuvre politique est entravée dès que l'on accepte de se situer dans ce système économique capitaliste. Ce sont les salarié-e-s et les privé-e-s d'emploi qui paient le prix de cette crise : montée du chômage, gel (voire baisse) des salaires, flambée des prix (énergie, loyer, nourriture, ...). Mais les choix politiques des gouvernements des grands pays industrialisés multiplient encore ces effets délétères : baisse du nombre de fonctionnaires, augmentation des taxes sur les produits de consommation, dérégulation des prix, relèvement de l'âge de la retraite, ... Face à cette attaque tous azimuts contre les acquis sociaux, des résistances se construisent, comme l'ont montré les mouvements sociaux grecs, espagnols, anglais, français... Les « printemps arabes », portés par des peuples écrasés sous des régimes autocratiques depuis des dizaines d'années, auraient pu être également porteurs d'espoir, au côté du peuple palestinien qui continue à résister à la barbarie colonialiste qui dure depuis des décennies, en dépit de la mobilisation de la société civile internationale. Pourtant aucun de ces mouvements n'a, jusqu'à aujourd'hui, débouché sur la mise en place d'une alternative politique répondant aux aspirations de justice sociale ; alors que, ce

n'est pas une nouveauté, les partis politiques d'extrême droite se renforcent dans la crise. Ce contexte politique mondial et ses effets sur les salarié-e-s sont donc la toile de fond sur laquelle nous devons analyser notre activité de ces 5 années.

LA SITUATION POLITIQUE EN FRANCE

Quelques mois avant notre dernier congrès Sarkozy est devenu président de la république. Son projet portait clairement la volonté de casser un certain nombre d'acquis sociaux sur une base ultra libérale et sur le projet « d'en finir avec l'héritage de 36 et de 68 ». On peut dire que l'engagement pris avec le patronat et les financiers a été tenu avec une droite qui assume tout à fait l'idée de la lutte des classes. Les inégalités se sont creusées, de plus en plus de salarié-e-s sont précarisés dans leur emploi, leur logement, leur accès aux soins...

Ces cinq années ont vu :

- ★ Le recul de l'âge légal de départ à la retraite, avec ses conséquences sur la santé, l'emploi et le niveau des pensions.
- ★ La multiplication des plans sociaux, alors que les actionnaires engrangent plus que jamais des bénéfices.
- ★ Le gel des salaires et le recul du pouvoir d'achat.
- ★ La surenchère dans la politique xénophobe : restrictions au regroupement familial et au droit d'asile, limitation du droit au permis de travail, politique du chiffre pour les expulsions, multiplication des « dérapages » verbaux de ministres ou de députés, comme les déclarations du ministre Hortefeux condamné pour propos racistes en septembre 2009.
- ★ La casse des services publics, par le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, la fermeture de structures de proximité (hôpitaux, classes, tribunaux...), les restructurations (pôle emploi).
- ★ La mise en place du bouclier fiscal pour

les plus riches.

- ★ Le déremboursement partiel ou total de médicaments et de consultations.

Une offensive idéologique accompagne toutes ces mesures, une idéologie prônant la réussite individuelle, culpabilisant les chômeurs et les plus pauvres. La mainmise sur de nombreux médias aide le gouvernement à matraquer ses messages, à défendre ses réformes annoncées comme « inévitables ».

Dans notre secteur professionnel une entreprise de démantèlement systématique a été entreprise : plus de 80 000 postes supprimés sur les 5 dernières années et une multiplicité de réformes régressives. La volonté de « faire des économies » à tout prix, s'appuie sur une idéologie sécuritaire et réactionnaire : obéissance, leçons de morale... ; ainsi que sur le dévoiement des principes de démocratisation scolaire, le détournement de la pédagogie progressiste (socle commun, livret de compétences, aide personnalisée/individualisée...) et la pseudo-revalorisation des filières (bac pro, STI2D, STG...), au service de la dérégulation. Le gouvernement construit une école qui est le reflet de la société qu'il veut : celle des inégalités et de la concurrence.

Nous sommes maintenant dans la campagne électorale présidentielle et législative, les résultats de la politique menée se font sentir dans les intentions de vote dont est crédité le Front National, les appels du pied à l'électorat d'extrême droite profitant toujours à ceux qui portent le plus clairement le projet politique le plus raciste et le plus sécuritaire. Le désaveu de la politique menée par l'UMP s'exprime assez clairement. La CGT s'inscrit dans la logique de la défense des intérêts des salarié-e-s. Notre syndicat académique s'oppose très clairement aux thèses portées par le Front National à la fois dans nos publications, nos tracts mais également dans notre investissement au quotidien pour la régularisation de nos élèves et de nos collègues « sans

papers ». C'est le sens de la lutte menée avec notre collègue Abdoul Diaw à la rentrée 2011 par notre union académique. Nos syndicats se sont investis dans cette bagarre pour permettre la régularisation de notre collègue d'origine sénégalaise.

LES RÉFORMES ET LES LUTTES

L'année 2009 a été celle de la réforme du Bac pro 3 ans, dès 2007-2008 nous avons élaboré collectivement des argumentaires (journaux, tracts) pour informer nos collègues de LP de la nocivité de cette réforme et préparer la construction d'une lutte que nous jugions nécessaire. Malgré des AG locales et l'inscription dans des journées de lutte nationale, nous n'avons pas pu enclencher ce mouvement de grève large qui, seul, aurait pu peser sur le ministre. Cet échec pèse aujourd'hui très lourd à l'heure où ses conséquences nocives en termes de postes, de conditions d'exercice et d'étude se font sentir dans les lycées professionnels de notre académie. La défense de l'enseignement professionnel initial public est à coup sûr un des enjeux des années à venir pour notre syndicat.

L'année 2008-2009 a connu un certain nombre de journées de grève dans l'éducation nationale, celles-ci ont été porteuses d'une volonté de résister à la politique de l'éducation menée par le ministre Darcos. Beaucoup d'enseignants dans les heures d'infos syndicales, les réunions locales manifestaient leur refus des réformes et leurs inquiétudes sur les conditions de travail et l'organisation des enseignements dans leur école, collège ou lycée. Pourtant nous n'avons pas réussi, malgré nos débats, nos analyses et nos actions à construire un mouvement large avec les enseignant-e-s, les lycéen-ne-s et les parents. Nous avons, en fin d'année scolaire, analysé ces difficultés liées au contexte politique mais également à l'incapacité de construire, en intersyndicale, un calendrier de lutte cohérent, notre implication dans les journées de grève interprofessionnelles « saute-mouton » proposées par les confédérations n'étant pas suffisante pour impulser un mouvement de grève plus long. Le gel des salaires et le refus ministériel de toute

négociation sur le paiement des journées de grève ont certainement pesé également sur les possibilités d'installer un mouvement de grève reconductible. Au cours de ces dernières années le taux d'heures supplémentaires a augmenté fortement et régulièrement, ces dernières ayant été rendues attractives par l'absence de perspectives de négociations salariales et la pression exercée par le recteur sur les chefs d'établissements et par les chefs d'établissement sur les enseignant-e-s.

Le premier degré a subi des attaques d'une ampleur sans précédent avec les programmes réactionnaires de 2008, l'autoritarisme accru de la hiérarchie, la casse des RASED, accompagnée par la mise en place de l'Aide Individualisée. Ces coups portés contre l'École ont mobilisé les enseignants, qui ont fait grève en nombre lors des appels nationaux mais sans déboucher non plus sur un mouvement plus massif.

Le ministre Darcos a dû reculer d'un an la réforme de la classe de Seconde pour cause de mobilisation des professeurs, des parents et des élèves mais elle s'est quand même mise en place au cours des trois années écoulées. Comme la réforme du bac pro trois ans, elle a ouvert la porte à des regroupements de classe, la dérégulation des horaires d'enseignement, la montée des effectifs par classe.

L'année 2010-2011 a été celle de la réforme dite de « masterisation » de la formation des enseignant-e-s et d'une nouvelle réforme dans le Second degré, celle des STI 2D, sur la même logique et avec les mêmes dégâts en terme d'effectifs, de conditions de travail et de regroupements de sections que pour celle des lycées généraux et professionnels... Les collègues des lycées technologiques, avertis par les effets des réformes précédentes, se sont montrés très hostiles à celle-ci mais les mobilisations localement fortes (comme à Paris ou dans l'Essonne) n'ont pas débouché sur un mouvement plus large et plus collectif. C'est sur les problèmes de violence et de conditions de travail que se sont principalement construites les mobilisations. Ce ras-le-bol des collègues s'est traduit d'abord dans l'académie de Créteil où un

mouvement de grève reconductible s'est mis en place, rejoint par des établissements de notre académie. Nous avons participé à un certain nombre d'AG et d'intersyndicales, animé des réunions, pesé pour qu'un mouvement national s'enclenche...mais sans que cela suffise à élargir le mouvement lancé en région parisienne.

Au printemps ont eu lieu les premières journées d'action interprofessionnelles contre la réforme des retraites.

LA RÉFORME DES RETRAITES

Contrairement à nos craintes de juin 2011, le mouvement contre la réforme des retraites s'est développé au cours de l'été et les mobilisations très fortes de septembre et de début octobre ont permis de lancer le mouvement de grève interprofessionnelle le plus fort des 10 dernières années. L'ensemble des mécontentements accumulés ces dernières années et le refus des salarié-e-s de « payer » la crise financière se sont cristallisés et ont explosé dans ce mouvement. Les enseignants ont été très mobilisés lors des journées d'appel intersyndical mais le mouvement de grève reconductible ne s'est pas vraiment généralisé dans les écoles et établissements de notre académie, nous avons connu quelques mouvements de grève reconductible et/ou de grève « tournante ».

La CGT Educ'action a été très active et très visible pendant cette grève, la participation de militants de la CGT Educ'action à l'activité des UL et des UD nous a aidé à prendre notre place dans un mouvement de lutte interprofessionnelle. Notre appartenance à un syndicat confédéré a pris tout son sens lors de ces semaines. C'est certainement une des raisons qui nous a amené à ne pas analyser comme un échec démoralisant ce mouvement qui n'a pas fait reculer le gouvernement. En effet, ces semaines de mobilisation ont été porteuses d'espoir pour les militant-e-s, preuve que les salarié-e-s n'étaient pas tous résignés à subir les attaques contre les droits sociaux et les salaires sans résister.

NOTRE OUTIL SYNDICAL : LA CGT EDUC'ACTION VERSAILLES

Les élections professionnelles

Notre collectif académique s'est considérablement renouvelé au cours de ces 5 années. Le BA issu de notre dernier congrès avait pour objectif de faire la place à de nouveaux militant-e-s afin d'assurer la « relève » dans l'animation de nos syndicats. C'est effectivement ce qui s'est passé puisque l'ensemble des directions des syndicats départementaux ont connu des changements importants depuis notre congrès de 2007. Notre collectif académique (Bureau Académique et Secrétariat académique) a donc dû se caler et s'organiser. Nous avons eu l'occasion de tester rapidement nos capacités d'organisation lors des élections de décembre 2008. Depuis plusieurs élections la CGT Educ'action présente des listes dans tous les corps du Second degré et connaît une progression de ses scores. En décembre 2008, nous avons présenté 5 listes dans le second degré (CPE, Certifiés, PLP, Agrégés, PEPS). Nous avons conforté notre position de premier syndicat académique chez les PLP (4 sièges), nous avons progressé dans les autres corps mais sans obtenir d'élus. Nous avons également déposé notre candidature pour des élections sur sigle aux nouvelles Commissions Consultatives Paritaires des non-titulaires (enseignant-e-s et surveillant-e-s), où nous avons réalisé de très bons scores (1 siège chez les enseignants et 2 chez les surveillants), puisque nous sommes apparus comme la 2^{ème} organisation syndicale chez les non-titulaires. Notre union académique a réalisé une profession de foi unique pour tous les corps du second degré, une profession de foi pour les non-titulaires et un 4 pages général, ce matériel a été distribué massivement grâce aux efforts de tous nos militant-e-s.

En octobre 2011 nous avons renouvelé l'expérience dans un cadre légal modifié. En effet, suite aux accords de Bercy, les élections se sont faites conjointement avec celles des autres ministères et nous avons testé le vote électronique (un grand moment de démocratie !). Nous avons dénoncé le mode de scrutin retenu tout au long des nombreuses réunions préparatoires

convoquées par le rectorat. L'enjeu était de taille puisque les moyens nécessaires à notre activité dépendaient fortement du passage de la « barre de la représentativité » au niveau ministériel. Notre académie comptant environ 9% des salariés de notre ministère, la nécessité de réussir ces élections était encore plus forte que lors des précédentes échéances ! La mobilisation de l'ensemble de nos forces militantes a été impressionnante et nous a permis de construire dans les temps (c'est-à-dire avant le 10 septembre 2011) des listes dans 4 corps du 2nd degré (CPE, Certifiés, Agrégés, PLP) et pour le Comité Technique Académique, nous n'avons pu déposer de liste chez les PEPS mais nous avons pu fournir des candidatures pour la liste CAPN. Nous avons réalisé des professions de foi différenciées pour la mise en ligne sur le site de vote que nous avons diffusées en même temps que quelques milliers de 4 pages nationaux. Les difficultés à accéder à la plate-forme de vote en ligne et la complexité de la procédure ont amené une baisse très forte de la participation. Malgré toutes les difficultés nous avons continué à progresser : un siège supplémentaire chez les PLP, un siège chez les certifiés, un siège chez les CPE et un siège au CTA. Ces moments d'élection sont chronophages et notre investissement militant ne se résume pas à vouloir marquer des points dans les élections professionnelles, ils prennent inévitablement une certaine place dans notre activité académique. Nous avons déjà affirmé en 2008 notre volonté de faire de ces passages obligés des moments de déploiement de la CGT Educ'action et d'appui dans la construction à long terme de nos collectifs militants. Cette façon d'aborder les campagnes nous permet de ne pas avoir l'impression de « perdre du temps » militant, la progression constante de notre organisation est un encouragement, ce sont aussi des moments où nous mesurons la force et la vitalité de nos collectifs militants et ça c'est tout à fait positif !

Notre progression aux élections est un reflet de notre progression en terme de syndiqué-e-s, nous y reviendrons plus longuement lors de nos travaux de congrès, nous étions en 2007 850 syndiqués dans l'académie, nous sommes 1071 en décem-

bre 2011. Cette progression est très encourageante et repose sur l'activité militante quotidienne de chacun dans son école ou établissement scolaire, dans son syndicat départemental et académique. Si nous ne sommes pas adeptes des « plans de syndicalisation » ou des « journées de syndicalisation », nous essayons d'en faire une préoccupation quotidienne de tous nos militants.

Le travail des élus paritaires

La montée du nombre de syndiqué-e-s, la dégradation des conditions de travail, les suppressions de postes, l'implication dans l'activité non-titulaires, ont amené une montée en charge du travail de nos élus paritaires. Leur réactivité et la qualité de leurs réponses aux collègues jouent un rôle dans le renforcement de nos syndicats dans l'académie. La gestion des appels, des mails, voire des visites, prend beaucoup de temps, s'y ajoutent les activités de suivi de carrière et de mutations. Notre équipe s'est très nettement renforcée en octobre puisqu'il y a maintenant 18 élus paritaires académiques (10 PLP, 2 certifiés, 2 CPE, 2 enseignants non-titulaires, 2 surveillants), mais le nombre de réunions statutaires a augmenté également. Nous devons réfléchir pour améliorer l'articulation entre l'académie et les syndicats départementaux dans le suivi individuel des collègues, réfléchir aussi à la répartition des moyens en décharge pour permettre aux militants d'assumer la charge de travail sans peser trop sur leur vie professionnelle et personnelle. Le suivi et l'accompagnement de nos collègues non-titulaires prennent beaucoup de temps, nous avons peu de militant-e-s et beaucoup de demandes dans ce secteur, nous arrivons à répondre aux demandes d'informations et de soutien mais nous ne parvenons pas à construire un collectif militant pour animer ce secteur et porter nos revendications collectives.

Les relations intersyndicales

Nous avons les plus grandes difficultés à faire vivre des actions intersyndicales au niveau académique. Seule l'intersyndicale régionale et les intersyndicales départementales se réunissent parfois pour propo-

ser des actions et/ou des textes communs. Au cours des 5 années écoulées nous avons été reçus deux fois en délégation intersyndicale par le recteur. Une fois avec le SNES, le SGEN CFDT et FO sur la mise en place du dispositif CLAIR (devenu ECLAIR) et une autre, à notre initiative, en juin 2010 sur la situation des non-titulaires avec le SNES, FO, SUD et le SNALC. Nous avons souhaité que cette audience soit accompagnée d'un rassemblement devant le rectorat mais seuls SUD et FO s'étaient associés à ce rassemblement... Bref, ces blocages à se réunir en intersyndicales pèsent évidemment sur les possibilités de mobilisations dans notre académie et n'aident pas à construire un front commun de lutte contre les réformes et leurs applications dans notre rectorat. Nos sièges au CTA et aux CAPA nous amènent à rencontrer plus régulièrement les militants des autres organisations syndicales mais nous mesurons aussi nos différences de pratiques dans ces instances. Ces différences sont assez fortes pour créer des tensions, elles sont en plus déconnectées en partie des positions de fond des différentes organisations... Les contacts pris avec SUD Éducation sur la question des listes unitaires se sont concrétisés par une liste unitaire aux élections CAPD dans le 92 en 2008 et en 2011 puis une liste unitaire pour la CAPD du 95 en 2011. Pour les listes académiques aucune avancée n'a été possible, les blocages dans nos deux organisations restent trop forts.

La communication

Notre outil régulier de communication avec l'ensemble des syndiqués reste notre journal académique, *Le Courrier*, nous en envoyons 6 numéros par an à l'adresse personnelle des syndiqué-e-s et aux secrétaires de section. Nous avons travaillé ces deux dernières années à la maquette du journal qui a été transformée afin de rendre celui-ci plus attractif et plus lisible. La nouvelle maquette sert aussi de base pour les tracts et les communiqués académiques, le but étant de créer une identité visuelle repérable, nos documents électoraux ont repris la même maquette. Le contenu du Journal pourrait être amélioré si l'écriture des articles était plus collecti-

ve, il faut arriver à associer plus de militant-e-s à la rédaction et penser à solliciter les sections syndicales ; ce qui fonctionne le mieux c'est lorsque l'on arrive à préparer le sommaire en Bureau Académique et à se répartir l'écriture des articles. Nous avons essayé depuis 2 ans de faire plus systématiquement des comptes-rendus et des communiqués afin de mieux informer nos adhérent-e-s sur notre activité en liaison avec le rectorat. Ces documents sont transmis aux bureaux départementaux et/ou aux militant-e-s du BA, seul le Journal est envoyé directement aux adhérent-e-s des 4 syndicats départementaux.

Le site académique et le blog non-titulaires sont des outils importants de notre communication, ils représentent une ressource pour nos adhérent-e-s mais aussi pour les militant-e-s qui l'utilisent comme une banque de données sur les textes et circulaires. La mise en ligne est un gros travail technique et politique qui, pour l'instant, repose encore sur un seul camarade, c'est un problème auquel il faut remédier rapidement malgré les réelles difficultés techniques de maîtrise de l'outil...

La coordination de l'activité des syndicats départementaux

La CGT Educ'action Versailles est une union de nos 4 syndicats départementaux qui sont souverains pour voter leur orientation, décider de leur organisation et de leurs actions. Le Bureau Académique est l'outil principal de cette union, renouvelé lors de notre Conseil Syndical Académique de janvier 2011, il est le reflet de notre activité et le lieu de décision pour ce qui concerne spécifiquement l'académie. Ses réunions régulières, avec les militants investis dans l'activité des 4 syndicats départementaux, ont souvent permis d'harmoniser nos positions, nos actions et ainsi de présenter une position cohérente au niveau académique, c'est important dans nos relations avec le rectorat mais aussi lors de certaines luttes. Notre capacité collective à faire exister la CGT Educ'action Versailles par l'apport de l'activité de nos 4 syndicats départementaux s'est affirmée au fur et à mesure de ces 5 années, elle permet de mener les débats et d'acter les éventuels

désaccords sans gêner le travail commun. La mutualisation des outils et des compétences s'est renforcée également, c'est un atout important pour réussir la transition dans nos différentes instances syndicales. Les 3 sièges aux Comités Techniques Départementaux (91, 92, 95) et celui au CTA rendent également indispensables les échanges réguliers d'informations sur la carte des formations, les DHG, les postes...

L'arrivée des ATSS (Administratifs, Techniciens de laboratoire, de Santé et Sociaux, non décentralisés) à la CGT Educ'action, après la dissolution du SGPEN CGT, nous amène à élargir notre domaine d'intervention dans le suivi des carrières. En effet, si ces personnels sont gérés par le rectorat, il s'agit de services, de règles et de circulaires différents de ceux régissant les enseignants. Nous sommes encore en difficulté dans ce secteur, ce qui nous a malheureusement amené à renoncer au siège gagné à la CCP des ATSS (élection sur sigle) faute d'avoir pu trouver un-e agent-e cadre B non-titulaire pour siéger au titre de la CGT Educ'action Versailles (nos syndiqué-e-s sont principalement de catégorie C). Pour construire cette activité, nous pouvons nous appuyer sur un collectif national en construction mais nous devons aussi construire un collectif militant au niveau académique.

Le secrétariat académique

Notre secrétariat académique s'est renforcé par l'élection au CSA de janvier 2011 d'un secrétaire académique adjoint, l'expérience est positive et nous souhaitons poursuivre la mise en place d'une direction assez collective pour permettre aux militants de ne pas se sentir « coincés » ou « indispensables » au fonctionnement de la structure. Notre trésorière académique souhaite mettre fin à son mandat (malgré les ignobles pressions que nous avons exercées sur elle !), son remplacement devra se faire à l'issue de ce congrès. Nous devons également transformer nos statuts qui ne correspondent plus du tout à la réalité de notre fonctionnement et de nos structures...

PASS EDUCATION : LE MINISTRE EXCLUT DES PERSONNELS !

Le ministre a annoncé en grande pompe la réactivation du Pass Éducation afin de permettre à "tous les enseignants en activité, du premier et du second degré (public et privé sous contrat), d'accéder gratuitement aux collections permanentes de plus de 150 musées et monuments nationaux"...

Le ministre précise : « La gratuité pour les enseignants dans les musées constitue un aspect majeur de l'engagement du Gouvernement en faveur du rapprochement entre l'école et la culture. » De fait, grâce à ce Pass, les enseignants préparent, par exemple, des visites avec leurs élèves.

La notice envoyée dans les écoles et établissements par le ministère exclut, d'emblée, un certain nombre de personnels : les professeurs-documentalistes ou bien encore l'ensemble des enseignants non-titulaires.

Rappelons-le : la part des enseignants non-titulaires dans le second degré tourne autour de 10 % des enseignants ; dans certains établissements de région parisienne, plus de la moitié des enseignants sont non-titulaires !

La CGT-Éduc'action ne comprend pas ces exclusions. Elle demande donc au ministre d'élargir le champ des bénéficiaires du Pass Éducation afin de mettre ses actes en conformité avec ses engagements.



ENFIN LA RENTRÉE POUR ABDOUL DIAW !

Depuis plusieurs mois, nous soutenons M. Abdoul Diaw dans son combat pour faire reconnaître son droit à vivre et à travailler en France. Enseignant contractuel en anglais, il s'était vu refuser l'été dernier le renouvellement de son titre de séjour par la Préfecture de Seine Saint Denis, ce refus était doublé d'une Obligation à Quitter le Territoire Français (OQTF). En septembre il n'avait pu rejoindre le poste sur lequel il était nommé par le rectorat de Versailles, au LPO Jules Verne de Cergy (95). Malgré l'engagement du rectorat à la réemployer dès sa régularisation, le préfet n'est pas revenu sur sa décision.

Nous avons alors entamé avec Abdoul une campagne de pétition et de soutien, relayée dans de nombreux établissements scolaires mais aussi par la presse et des élus locaux. C'est fort de ce large soutien qu'Abdoul Diaw s'est présenté au Tribunal de Montreuil le 19 décembre. Lors de l'audience la préfecture de Seine Saint Denis a reconnu qu'il s'agissait d'une « erreur »... !

Lundi 16 janvier, enfin, le jugement lui a été notifié : annulation de l'OQTF et injonction à la préfecture de lui délivrer un titre de séjour ! Sans attendre la délivrance définitive de ce titre de séjour, la procédure peut prendre plusieurs mois, Abdoul Diaw peut travailler, très bientôt il devrait retrouver des élèves !

La **CGT Educ'action-Versailles** remercie tous les militants, personnels de l'éducation nationale, citoyens, élus, journalistes qui ont soutenu Abdoul et l'ont aidé à faire valoir ses droits.

La **CGT Educ'action-Versailles** continuera à combattre la politique xénophobe de ce gouvernement qui transforme des salariés, des jeunes, des familles en « sans-papiers ».

INTRUSION POLICIÈRE AU LP MENDÈS-FRANCE (91)

Mardi 17 janvier, une bagarre a éclaté à proximité du LP Pierre Mendès-France (Ris-Orangis). Suite à cette bagarre, des policiers en civil se sont introduits dans l'enceinte du lycée, bousculant au passage les surveillants au portail. Ils sont entrés dans le hall, ont plaqué violemment un élève contre les portes du hall pour le menotter.

L'intervention des policiers n'a absolument pas été autorisée par la direction de l'établissement.

Les policiers se sont rapidement retrouvés entourés par les élèves, qui étaient en récréation. Les personnels de l'établissement, surveillants, administratifs, professeurs... sont intervenus, pensant avoir à séparer une bagarre d'élèves. Ils ont alors découvert la présence de la BAC équipée de tasers, tonfas, gazeuses lacrymogènes, flashballs...

Les surveillants et les professeurs, habitués et habilités à gérer

les élèves au sein de l'établissement, sont intervenus pour tenter d'apaiser la situation. Nous ne pouvons accepter que dans l'exercice de leur fonction sur leur lieu de travail, ils aient eux aussi été intimidés par les forces de l'ordre, jusqu'à se retrouver face à un taser ou un flashball.

L'attitude et les propos des forces de « l'ordre » manquant parfois de sang-froid auraient pu faire dégénérer la situation. Seul le professionnalisme des personnels et un certain sang-froid des élèves a permis d'éviter une émeute.

Ce genre d'intervention dans un établissement déjà sensible ne peut que réveiller des tensions. Les conséquences sur le climat de l'établissement sont désastreuses. Depuis des années, l'ensemble de l'équipe éducative mène un travail quotidien pour construire un climat de travail le plus serein possible : de tels événements viennent le compromettre sérieusement.

LES SALES PROFS !

6,1

C'est le nombre d'enseignants pour 100 élèves-étudiants en France, soit le taux d'encadrement le plus faible des pays de l'OCDE.

Source : Centre d'analyse stratégique



UN RAPPORT D'ANTHOLOGIE !

Le rapport d'étape de la RGPP a été rendu public en début d'année : chaque ministère y décline ce qui a été fait pour améliorer la qualité et le rendement des services publics, dans le cadre très contraint des économies budgétaires imposées.

La bilan dressé par le ministère de l'Éducation nationale est un véritable bijou de langue de bois :

- ★ en primaire, « un plan de prévention de l'illettrisme a été mis en place avec pour objectifs de prévenir l'illettrisme dès l'école maternelle, de prendre en charge les adultes illettrés et de mobiliser les ressources du système éducatif » ;

- ★ « avec le plan *Agir pour la jeunesse*, le gouvernement a fait de la lutte contre le décrochage une priorité de son action » ;

- ★ les écoles et établissements du programme ÉCLAIR ont pu « accompagner chaque élève individuellement dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle » grâce à un « projet pédagogique et éducatif spécifique » et un fonctionnement « en réseau » ;

- ★ « une place essentielle est assurée à la formation » ;

- ★ « la prise en compte du bien-être au travail a été renforcée » ;

- ★ enfin, le vote électronique est un « puissant facteur de cohésion des services » qui a permis « d'avancer sur les problématiques de modernisation et de gouvernance de l'institution ».

JOUR DE CARENCE : C'EST VOTÉ !

L'article 105 de la Loi de Finance pour 2012 institue le jour de carence dans la Fonction Publique en cas d'arrêt de travail.

Désormais, hormis les arrêts longue maladie, les arrêts longue durée ou ceux résultant d'un accident du travail, tous les fonctionnaires se verront supprimer un jour de salaire dès le premier jour de leur arrêt maladie, et cela à chaque arrêt.

Au prétexte de rétablir l'« équité » avec le privé, le gouvernement fait une nouvelle fois payer la note de la crise aux salarié.e.s.



UN PAS DE PLUS VERS LA FIN DU COLLÈGE UNIQUE

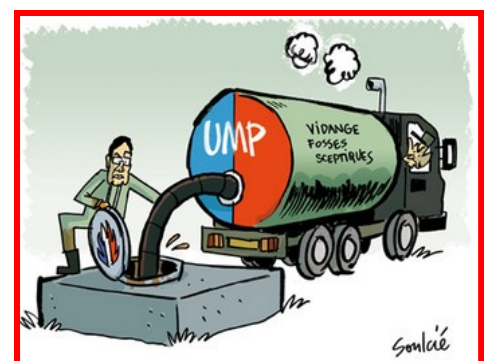
Le décret n° 2012-222 du 15 février 2012 autorise la mise en place « d'aménagements d'horaires et de programmes (...), de dispositifs d'alternance personnalisés permettant une découverte approfondie des métiers et des formations et comprenant notamment le suivi de stages (...) dans des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage » pour les élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}.

En d'autres termes, les collèges sont encouragés à se débarrasser des élèves en difficulté en les orientant vers des dispositifs qui les excluent du système public.

« La **République**, mes chers amis, ce n'est pas l'égalitarisme. La République, ce n'est pas le nivellement. La République, ce n'est pas la facilité.

La République, c'est le **mérite**, c'est l'**exigence**, c'est la promotion de l'**excellence**. »

Nicolas Sarkozy,
discours du 28/2/2012 à Montpellier



ADRESSES UTILES



CGT EDUC'ACTION

263 rue de Paris - Case 549

93 515 Montreuil cedex

☎ 01 48 18 81 47

☎ 01 49 88 07 43

@ unsen@ferc.cgt.fr

www.unsen.cgt.fr

CGT EDUC'ACTION VERSAILLES

245, Bd Jean Jaurès

92 100 BOULOGNE

☎ 01 46 09 98 70

uasenver@wanadoo.fr

Secrétaire académique : Marie BUISSON
Secrétaire académique adjoint : Frédéric MOREAU
Responsable Élus CAPA : Jean-Pierre DEVAUX

Permanences téléphoniques

Mercredi 14h-17h,
Jeudi 9h30-16h30,
Vendredi 9h30-17h30

Beaucoup d'informations pratiques et d'actualités
sur notre site Internet

www.premiumorange.com/uasenver

CGT Educ'action 78

Maison des Syndicats
4, place de Touraine
78 000 VERSAILLES

☎ 01 39 49 42 50

☎ 06 75 36 49 58

sden-cgt78@wanadoo.fr

Co-secrétaires départementaux :

Nicolas SILAN

Frédérique ESPAGNO

Permanence : Vendredi

CGT Educ'action 91

12, place des Terrasses de l'Agora
91 034 ETRY CEDEX

☎ 01 60 78 41 49

sdencgt91@orange.fr

Co-secrétaires départementales :

Véronique JOSIEN

Anne-Sophie LEYMARIE

Permanences : Mardi, mercredi
matin et vendredi après-midi

CGT Educ'action 92

245, bd Jean Jaurès
92 100 BOULOGNE

☎ 01 46 08 58 37

☎ 06 81 96 51 23

sdencgt92@wanadoo.fr

Blog : www.cgteduc92.org

Secrétaire départemental :

Samuel SERRE

Permanence : Vendredi à partir
de 10h

CGT Educ'action 95

82, bd Gal Leclerc
(anciennement bd Lénine)

95 100 ARGENTEUIL

☎ 01 34 10 02 55

☎ 06 18 45 43 07

sden-cgt-95@wanadoo.fr

Blog : www.education95.com

Co-secrétaires départementaux :

Michaël MARCILLOUX

Jean FRAYSSE

Permanences : Mardi 10h-17h et
vendredi 10h-14h

ENVIE DE VOUS SYNDIQUER ? REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION !

NOM :

Prénom :

PLP, Certifié, Agrégé, Instit., PE, PEGC, CPE, MA,

Assistant d'éducation, Contractuel, Vacataire (entourez)

Adresse Personnelle :

.....

.....

Code postal :

Ville :

☎ :

☎ :

e-mail :@.....

Établissement :

Nom :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

☎ :

RETOURNER CE BULLETIN D'ADHÉSION À LA

CGT EDUC'ACTION

DE VOTRE DÉPARTEMENT D'EXERCICE.